



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1629A-19 ET 1634-19

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 15 octobre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

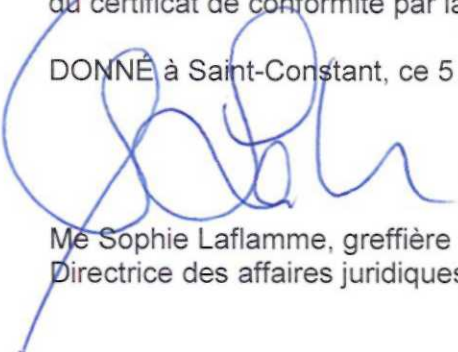
- 1629A-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier des dispositions applicables aux logements en sous-sol, au drainage, à l'architecture des bâtiments, aux zones M-131, H-223, H-302, H-303, H-306, M-315, H-426, H-519, H-536, H-544 et afin de créer la grille des spécifications de la zone C-545.
- 1634-19 modifiant le règlement numéro 1532-17 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de retirer les critères liés au logement en sous-sol et de modifier les demandes de permis et certificats assujettis.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 4 novembre 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 5 novembre 2019.



M^e Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques